

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 8 février 2021 à 19 h 00**

Présents : Mme Annie GERARDIN, Maire

M. Francis TOUSSAINT, Mmes BASSO BRUSA Francine, Aurore L'HÔTE, adjoints

Mmes Nadine GERARDIN, Marie BAYARD

Ms Loïc HENRY, Adrien TAILLARD, Pascal NORMAND, Claudio GREGORAT, Cédric BLAISON, Vincent L'HÔTE, Yannick CROSNIER

Procurations : Mme Florence NORMAND a donné procuration à Mme Marie BAYARD

M Gilbert HACQUARD a donné procuration à M Claudio GREGORAT

Secrétaire : Mme Aurore L'HÔTE

- Approbation du dernier compte-rendu

A l'unanimité

Programmes d'investissement pour 2021

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide de réaliser des travaux de voirie : Chemin de Malançon – Chemin de la Rouge Roye – Chemin des Fermes – Route du Vieux Moulin – Chemin de la Grande Haie

Le programme routier est évalué à 82 100 € HT.

La maîtrise d'œuvre est confiée à la SARL D2R2 pour un montant de 1 600 € HT.

De même, une opération de mise en accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de la salle des fêtes est prévue. Elle consiste en particulier à la mise en place d'une passerelle et à l'élargissement du palier situé devant l'entrée. Cet investissement est estimé à 73 000 € HT.

Madame le Maire est autorisée à déposer les demandes de subventions concernant ces deux programmes aux services de l'Etat et aux co-financeurs potentiels de cette opération.

Vente de terrains

Le Maire rappelle à l'assemblée le souhait du conseil municipal précédent de vendre les parcelles communales constructibles n°2000 et 2001 situées Chemin de la Rouge Roye.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Décide de vendre lesdites parcelles pour un montant de 49 000 € hors honoraires.

Décide de signer un mandat de vente sans exclusivité avec l'Agence Immobilière « CENTURY 21 » de Saint-Dié des Vosges.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier y compris l'acte de vente.

Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération

Le Maire fait part aux membres de l'assemblée du courrier du Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges concernant la modification des statuts de l'EPCI.

Cette modification concerne :

- Le changement d'adresse du siège de la Communauté d'Agglomération fixé 7 Place Saint Martin à Saint-Dié-des-Vosges
- La compétence optionnelle : Soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Approuve la modification des statuts.

Désignation des délégués à la CLECT

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Désigne Madame Annie GERARDIN, délégué titulaire et Monsieur Francis TOUSSAINT, délégué suppléant, pour siéger à la Commission Locale pour l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération.

Désignation d'un référent Sécurité

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Désigne Monsieur Yannick CROSNIER comme référent communal de sécurité.

Charges locatives

Après avoir étudié les différentes charges afférentes aux appartements communaux, à savoir, l'entretien de la chaudière, les frais d'électricité, le ménage des communs, l'entretien de la micro station, rapportées à la superficie de chaque logement,

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Fixe ainsi qu'il suit les charges des logements communaux, à compter du 1er avril 2021 :

Appartements maison VOINSON :

| | |
|-----------------|---------|
| Appart 1 –..... | 19.09 € |
| Appart 2 –..... | 24.43 € |
| Appart 3 –..... | 25.20 € |
| Appart 4 –..... | 24.07 € |
| Appart 5 –..... | 75.09 € |
| Appart 6 –..... | 56.86 € |
| Appart 7 –..... | 97.42 € |

Maison GERARDIN

| | |
|--|---------|
| Appart 96 Route d'Étival –..... | 13.77 € |
| Appart 1250 A route de Rambervillers –..... | 29.73 € |
| Appart 1250 B route de Rambervillers – | 31.33 € |

Acceptation d'un chèque de ristourne

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Accepte le chèque émit par la CIADE d'un montant de 192.00 € concernant une ristourne de cotisation sur l'assurance multirisque.

Adhésion au SMIC

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

Après avoir eu lecture du courrier du Président du Syndicat Mixte pour l'informatisation communale dans le département des Vosges, invitant le conseil à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par :

- Le Syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes)
- Le Syndicat de la Station d'épuration du Thillot

Se prononce pour l'adhésion des collectivités précitées.